

(SUITE DE PATIRA)

La robe monacale de frère Antoine, roulée dans l'angle le mieux caché de la grotte, servait de lit et de couverture à Hervé. L'enfant s'endormait au bruit de

—Et c'est là que le cheval du comte Florent a manqué m'écraser sous ses sabots.

(A continuer.)

A vendre par J. & W. REID,
Rue St. Paul
12 avril 1877.

J. & W. REID,
Rue St. Paul

A L'ENSEIGNE DE L'ORIGINAL



E. JACOT,
Bijoutier, rue de la Couronne.
Québec, 23 mars 1877.

Annonces Nouvelles.

Salle Jacques-Cartier — Section St. Jean Baptiste de St. Roch.

Avia—Jas. G. Scott.

do do do

La soirée dramatique du 26.

Dissolution de société—Ouillet & Hardy.

Ventes à l'encan—Oct. Lemieux & Cie.

Chapeaux nouveaux—J. B. Laibert.

Marchandises nouvelles—Glover, Fry & Cie.

Continuation de la vente spéciale—Brunet & Laurent.

Extrait Liquide de Bœuf par Liebig—O. Rivin & Co.

QUEBEC,

MERCREDI, 18 AVRIL 1877.

Lettres parlementaires.

Ottawa, 17 avril.

Les conservateurs protestants viennent de faire connaître, par la voie de leur principal organe dans notre province, la *Gazette*, de Montréal, leur opinion sur le vœu émis dans la déclaration récemment livrée à la publicité par l'Épiscopat. L'article rempli de ménagements, est très net cependant, et renferme un refus formel de se prêter à une législation dans le sens indiqué dans la déclaration. Il a été fort remarqué ici, et l'on y voit l'explication de l'attitude toute d'expectative prise par l'opposition bas-canadienne, très-catholique sans doute, mais jamais plus catholique que Sir John.

L'article est à lire et à lire avec soin.

La lettre de M. Masson à M. Cauchon, dit la *Gazette*, ainsi que le mouvement, qui sont remarquables tous deux comme exposé modéré de l'affaire, montre que cette question est entourée de grandes difficultés. Ce sont là des difficultés qu'il faut laisser au temps le soin de résoudre. La violence d'une partie de la presse de Québec, bien plus que l'action même du régime catholique, en formulant des exigences qui ne peuvent être admises, a créé un courant d'opinion qui rendrait toute tentative de changer la loi aussi imprudente que vaine.

Il résulte de cette première partie de l'article deux choses : la première, c'est que toute tentative de changer la loi électorale dans le sens indiqué par l'Épiscopat, serait aussi imprudente que vaine ; la seconde, c'est que pareille tentative serait aussi imprudente que vaine, parce que la violence d'une partie de la presse de Québec (c'est-à-dire du *Canadien*, du *Courrier du Canada*, du *Nouvel-Monde*, etc.) en formulant des exigences inadmissibles, a créé un courant d'opinion défavorable.

Ainsi, de l'avis de la *Gazette*, la presse ultramontaine, est le pire ennemi de l'Épiscopat. C'est sa violence qui a créé un mouvement d'opinion en sens contraire au vœu exprimé dans la déclaration. Si toute tentative de changer la loi électorale est aussi imprudente que vaine, c'est que le *Canadien* et autres ont formulé des exigences inadmissibles et soulevé par là un mouvement d'opinion avec lequel tout le monde doit compter. L'observation est parfaitement juste et elle ne manquera pas, venant d'une pareille source, de frapper ceux à qui elle s'adresse.

La *Gazette* loue ensuite les sages efforts faits par Mgr l'Archevêque de Québec pour réprimer les excès du *Canadien* ; elle insiste sur l'opinion souvent exprimée par M. Masson contre l'intervention des prêtres dans la politique ; et elle termine en donnant au clergé les conseils que nous avons pris si souvent nous-même la liberté de lui offrir.

Il est bien connu, dit la *Gazette*, que ces excès (les excès de la presse dite religieuse) ont été condamnés par Mgr l'Archevêque de Québec, et que M. Masson a saisi bon nombre d'occasions de blâmer l'intervention active du clergé dans les luttes de parti. Une sage abstention d'intervenir dans les luttes ordinaires, contribuerait grandement à faire cesser toute prévention sur cette question.

L'induction à tirer de ces dernières lignes est claire : c'est que l'intervention active de certains prêtres dans les luttes de parti, a achevé de préjuger l'opinion que la violence de la presse dite religieuse avait commencée à soulever. Ainsi, d'une part, la violence de la presse dite religieuse et de l'autre, l'intervention des prêtres dans les élections, ont élevé une barrière qui fait aujourd'hui obstacle à la réalisation des vœux de l'Épiscopat. Sans la violence de la presse dite religieuse, sans l'action inconsidérée de certains curés prêchant politique en chaire, cette barrière n'existait pas. C'est M. Tarte et consorts qui l'ont élevée avec les matériaux fournis par M. Langevin et les curés qu'il a égarés à sa suite sur le terrain politique.

La *Gazette* signale ensuite, par un exemple bien choisi, les cas où le clergé doit intervenir, en rappelant les services rendus par les évêques et les prêtres catholiques à la Couronne Britannique, lorsque la domination anglaise a été mise en péril ; et il ajoute : "En de pareilles circonstances, nous

n'avons pas de doute que tout le monde serait bien aise d'avoir le bénéfice de leur grande influence."

Cela veut dire clairement : en pareilles circonstances, mais pas en d'autres ; et les lignes qui suivent immédiatement montrent bien que c'est là le sens de la phrase.

"Mais il est profondément regrettable que quelques-uns des prêtres aient affaibli cette influence en l'employant dans les luttes ordinaires de parti ; et nous sommes convaincus qu'en exprimant ce regret, nous sommes l'interprète du sentiment, non seulement de toute la population protestante de cette province, mais aussi de la très-grande majorité des catholiques intelligents et instruits."

Paroles bien sages, déclaration à méditer et qui vient confirmer ce que nous avons dit si souvent. Ce témoignage est si important que nous voulons le laisser intact, sans même chercher à en tirer le trait qu'il contient contre cette petite minorité catholique qui compromet le clergé.

Cette petite minorité catholique qui a pour organe le *Canadien* et pour chef M. Langevin, se trouve aujourd'hui désavouée, non-seulement par nous, ses adversaires naturels, mais encore par ses propres alliés. L'article de la *Gazette* leur dit clairement qu'en poussant le clergé à intervenir dans des luttes de parti, ils jouent un rôle déplorable, préjugent l'opinion publique et affaiblissent cette influence du clergé que nous devons conserver intact pour les grandes circonstances.

Les Ecoles du Nouveau-Brunswick.

La question des écoles du Nouveau-Brunswick vient d'entrer dans une phase nouvelle, qui fait espérer que finalement nos coreligionnaires obtiendront tout à fait la liberté qu'ils réclament et à laquelle ils ont droit. Ce n'est certes pas encore ce qu'ils demandent, mais c'est un acheminement vers la réparation de la faute commise autrefois par les chefs conservateurs. Il est plus facile, on le sait, de prévenir le mal que d'en arrêter les conséquences. Il est donc très facile à ceux qui ont bâclé la confédération sans consulter et à aucune manière les électeurs, d'introduire dans la constitution, une clause accordant aux catholiques du Nouveau-Brunswick, la liberté que les catholiques de Québec ont toujours accordée aux protestants, que de vouloir aujourd'hui briser la Constitution, et nullifier la volonté de la majorité du Nouveau-Brunswick.

Peu à peu cependant, ce que les conservateurs n'ont pas su prévenir, faute de patriotisme, sera réparé, par suite de cet esprit de conciliation et de justice qui se répand de plus en plus, et qui finalement amènera une bonne et cordiale entente entre les représentants des diverses croyances.

Depuis l'établissement des écoles communes dans le Nouveau-Brunswick, les catholiques de cette province, tout en payant les taxes exigées par la loi, n'envoient pas leurs enfants à ces écoles. Ils avaient fondé d'autres institutions spécialement placées sous leur contrôle, soutenues de leurs propres deniers, et confiées aux frères de la doctrine chrétienne.

Néanmoins cette double taxe à payer était vraiment onéreuse pour nos coreligionnaires, et la nouvelle convention faite entre les catholiques et les protestants de la cité de St. Jean, et qui devra se répandre rapidement dans toute la province, les soulagera d'autant. C'est d'ailleurs, paraît-il, le système suivi depuis quelque temps à Halifax, où grâce aux sages efforts de l'archevêque Connolly, les luttes funestes du Nouveau-Brunswick ont été évitées.

Par le nouveau compromis, les écoles catholiques, deviennent la propriété du bureau des écoles publiques, mais les membres de ce bureau s'engagent en retour à n'employer dans ces écoles que des professeurs catholiques. Ainsi nos co-religionnaires ont l'assurance qu'à l'avenir leurs enfants pourront recevoir leur instruction dans des établissements où leur loi ne sera plus en danger ; ils verront de plus la fin de ces difficultés qui tous les jours menaçaient d'amener de terribles et désastreuses complications.

Espérons que ce compromis s'étendra bientôt dans tout le Nouveau-Brunswick, et finira avec d'autres amendements, par devenir loi.

Gouvernement Local et Compagnie d'Assurance.

Le gouvernement local vient d'être placé dans une position assez difficile par la décision de l'honorable juge Torrance. Il y a un an, nos ministres locaux firent passer une loi par laquelle ils imposaient sur toutes les polices émises par les compagnies d'assurance contre le feu, une taxe de trois cents par cent piastres.

Les compagnies d'assurance qui toutes ont obtenu une charte ou une licence du gouvernement

fédéral, protestèrent contre cette loi nouvelle, se réunirent et décidèrent que la compagnie d'assurance "Queen" contesterait la légitimité de cet acte du ministre local. En conséquence cette compagnie émit trois polices sans estampilles. M. Angers, au nom du gouvernement local, crut alors devoir poursuivre cette compagnie pour la valeur de ces trois estampilles, et l'affaire fut portée devant les tribunaux.

L'hon. juge Torrance vient de donner gain de cause à la compagnie, alléguant que le gouvernement local n'avait aucun droit d'intervenir dans les privilèges accordés aux compagnies par le Parlement de la Puissance.

A propos de la contestation de l'élection de Charlevoix, le *Canadien* annonce brièvement, hier soir, ce qui suit :

Les actes de corruption de M. Tremblay et des siens vont être mis à jour ; que l'on y compte.

Est-ce le commencement de la tempête, confrère ? Est-ce l'ouragan qui devait tout emporter sur son passage que vous nous annoncez ? Vous n'êtes pas raisonnable, vraiment, de tenir ainsi toute la population dans l'inquiétude. Lancez donc vos foudres.

En milieu de la tempête, ne pourriez-vous pas dire un mot à vos lecteurs des raisons qui vous ont valu un rappel à l'ordre ? Vous êtes d'une discrétion inconcevable ; et vos lecteurs souffrent de la prolongation où vous les laissez.

Informations.

—L'enquête dans la contestation électorale de Montmagny est commencée depuis mardi.

—L'avocat du député surséant, le Dr. L. N. Fortin, est M. F. Langsner, et celui des pétitionnaires, M. C. Pellerin.

—L'hon. M. Chauveau et M. Shehyn sont revenus satisfaits de leur mission à Ottawa à propos des améliorations du bœuf.

—A la séance d'avant hier, M. Currier a lu une lettre qu'il a adressée à l'Orateur et dans laquelle il dit que le bois qui a été fourni au pénitencier de St. Vincent de Paul par la maison dont il est partie, l'a été à son usage, et qu'il n'a pas fait la chose que lorsque la Chambre a agité son intention de s'occuper de cette affaire. En allant aux informations, il s'est convaincu que le fait était exact en tous points et que nécessairement il lui devenait impossible de rester en Chambre. C'est pourquoi, il croyait de son devoir de donner sa démission.

Après avoir lu sa déclaration, M. Currier, a laissé son siège.

—On écrit d'Ottawa, 16 : Le capitaine Ward, secrétaire privé du gouverneur général, a reçu ordre de rejoindre son régiment.

—On parle d'expédier la plus grande partie de la besogne parlementaire dans le cours de la semaine et d'ajourner les chambres jeudi, le 26 courant.

—Les membres de l'opposition disent qu'ils ont encore trois motions de non-confiance à présenter.

—M. Langton, l'auditeur des Comptes Publics, sera mis à la retraite au mois de juillet.

—M. Domville proposera que le siège de l'hon. M. Burpee soit déclaré vacant, alléguant qu'il est en société avec son frère de St. Jean, N. B. M. Burpee déclare qu'il n'appartient plus depuis longtemps à la maison que dirige son frère et il a résolu de présenter le jour même à la motion de M. Domville sera soumise, une motion identique, parce que l'hon. député a vendu une grande quantité de fer au gouvernement.

—Le rapport du comité des Comptes Publics, relativement à l'emploi des fonds du service secret entre les mains de Sir John Macdonald et à l'achat de dernier, a été adopté samedi par une majorité de 23 seulement.

Le samedi un grand nombre de députés laissent Ottawa pour aller passer le dimanche dans leurs familles ou chez des amis ; il n'y a eu sur cette question que 143 députés qui aient voté, un grand nombre des amis du gouvernement était absent, et si la chambre avait été au complet, il y aurait eu, sur ce vote, une bien plus forte majorité en faveur du gouvernement que sur les votes précédents.

Chambre des Communes.

Ottawa, 12.

M. BLAKE dit qu'on a fait certaines observations regrettables. L'hon. député qui a proposé la motion a dit que les citoyens de ce pays, d'origine irlandaise, n'ont point traités avec la même justice que les citoyens d'origine anglaise. (M. Blake) ne croit pas que cet esprit d'impartialité existe dans le pays.

L'hon. député qui a proposé la motion, dit qu'il regrette d'avoir soulevé cette question de partialité, mais alors pourquoi l'a-t-il donc soulevée.

Il dit que O'Donoghue a été la principale instigateur des troubles du Nord-Ouest, bien qu'il n'ait eu que peu de part à la conduite de la campagne, mais qu'il a été capable ou guère moins capable que les deux autres. Vu qu'il n'y a eu qu'une invasion féodale, il lira les témoignages qui ont été rendus au sujet de la conduite de O'Donoghue. Il cite plusieurs extraits du rapport du comité et dit qu'il est clair que O'Donoghue était la tête de l'invasion et qu'il avait excités les Irlandais à envahir Manitoba, en leur disant que les Canadiens se joindraient à eux. Il dit qu'il n'a pas voulu être l'instigateur pour provoquer qu'il a en raison de dire que O'Donoghue avait pris part avec O'Neil à une invasion des Irlandais.

L'hon. député de Victoria dit que O'Donoghue a été sacrifié et qu'on devait lui permettre de revenir à Manitoba, parce qu'il y possédait un lot de terre considérable. Il demande qu'il soit placé dans la même position que Riel et Lépine, en vertu de la proclamation qui a été émise, à la suite d'une adresse présentée par cette chambre, et en vertu de laquelle ils ont été amis.

Riel a été mis hors la loi, la proclamation lui accordant une amnistie à l'expiration de cinq ans. Quant à Lépine, il avait subi son procès et avait été condamné à 2 années d'emprisonnement, et le pardon ne pouvait être que conditionnel, mais il refusait d'accepter ces conditions et préférait demeurer en prison pendant deux ans, de sorte que l'amnistie ne comptait point son cas. Il n'y a donc que le cas de Riel qui puisse être pris en considération. On suppose que O'Donoghue soit placé dans la même position que Riel et Lépine, puis-que Riel lui-même n'a pas encore complété son terme d'exil, de sorte que cette question de propriété ne serait pas plus avancée, vu qu'il ne pourrait retourner à Manitoba qu'à l'expiration de cinq ans.

L'hon. député a donc à entendre que Riel jouissait de droits et privilèges qui sont refusés à O'Donoghue, mais cet avantage n'est pas exact, car si O'Donoghue était amnistié demain, aux mêmes conditions que Riel, il lui pourrait retourner à Manitoba et serait obligé d'administrer ses affaires et de fixer sa résidence comme il le fait aujourd'hui.

L'hon. député dit qu'une injustice a été commise envers O'Donoghue, parce que s'il était amnistié, il pourrait retourner à Manitoba après cinq ans. (M. Blake) dit qu'il ne pourrait retourner à Manitoba que si Riel lui-même n'a pas encore complété son terme d'exil, de sorte que cette question de propriété ne serait pas plus avancée, vu qu'il ne pourrait retourner à Manitoba qu'à l'expiration de cinq ans.

L'hon. député dit qu'une injustice a été commise envers O'Donoghue, parce que s'il était amnistié, il pourrait retourner à Manitoba après cinq ans. (M. Blake) dit qu'il ne pourrait retourner à Manitoba que si Riel lui-même n'a pas encore complété son terme d'exil, de sorte que cette question de propriété ne serait pas plus avancée, vu qu'il ne pourrait retourner à Manitoba qu'à l'expiration de cinq ans.

M. WHITE (Hastings). C'est vrai. M. BLAKE.—On connaît maintenant le but de cette motion. Sous le prétexte de demander une amnistie comme celle accordée à Riel et à Lépine pour avoir pris part aux troubles du Nord-Ouest, on veut que O'Donoghue soit amnistié pour avoir participé à l'invasion féodale. Un canadien du nom de Latone, a subi son procès pour avoir pris part à cette invasion et a été condamné à mort. Sa sentence a été commuée en une condamnation à vingt ans d'emprisonnement et subséquemment à vingt ans d'exil. Il n'y a eu aucune demande d'amnistie en sa faveur de la part des Anglais, des Irlandais ou des Français, et son nom n'est point mentionné dans la motion de l'hon. député.

Dans sa lettre à l'Orateur de cette chambre, O'Donoghue déclare formellement qu'il ne retourne point à Manitoba à cause des troubles du Nord-Ouest, mais que c'est l'affaire de l'invasion féodale qui l'empêche de le retourner.

On prétend que ce n'était pas une véritable invasion féodale, mais que ce mouvement faisait partie de l'ancienne organisation des troubles du Nord-Ouest, de 1869-70. (M. Blake) dit que O'Donoghue n'en est pas moins coupable pour cela, même en admettant cette prétention.

A cette époque une constitution avait été accordée au Nord-Ouest ; malgré cela, et pendant le mois d'octobre 1871, O'Donoghue avec d'autres essaya de renverser les anciens troubles, et c'est là l'homme qui dit qu'il n'a aucune faveur à réclamer du gouvernement canadien et qu'il a été traité d'une manière tout à fait injuste. C'est là l'homme qui dit qu'il n'a point besoin d'amnistie et qu'il reviendrait si ce n'était à cause de l'invasion féodale. C'est là l'homme qui a trouvé un déferment dans la personne d'un hon. député de Victoria. Est-ce que l'hon. député veut donner à entendre que O'Donoghue a changé d'opinion, qu'il est disposé maintenant à accepter l'amnistie et qu'il ne craint pas de subir son procès pour avoir pris part à l'invasion féodale. L'hon. député dit : "Faites-lui subir son procès pour cette offense, mais O'Donoghue ne veut point subir son procès."

L'hon. député a dit que sa dernière motion avait été rejetée comme un vote de non-confiance et que le gouvernement avait demandé à ses amis de la considérer comme une motion de non-confiance. Le gouvernement n'a jamais fait un appel semblable à ses amis et la motion n'a point été considérée comme une motion de non-confiance.

C'est une motion de non-confiance, puisque 30 amis du gouvernement ont voté pour la motion, et que 20 membres de l'opposition ont voté avec le gouvernement.

C'est pas le temps de proposer une motion semblable pour occuper le peu de temps dont la chambre peut disposer. Elle aurait pu être soumise avant aujourd'hui.

La question des troubles n'est pas encore réglée. Si, aujourd'hui, le gouvernement déclarait que le temps de la régler est arrivé, l'affaire de O'Donoghue serait un obstacle, hormis que l'on n'ait découvert un moyen pour placer O'Donoghue sur le même pied que Riel et Lépine. Sans se prononcer sur cette question ou sans fixer de date pour la régler, le gouvernement est d'opinion que le temps de s'en occuper n'est pas encore arrivé et que O'Donoghue n'a pas été traité avec injustice, comme l'a dit le député de Victoria, puisque, même si la motion était adoptée, O'Donoghue ne pourrait pas retourner à Manitoba avant plusieurs années. Donc, on ne commet aucune injustice, comme le prétend l'hon. député, en s'accordant pas l'amnistie maintenant.

M. WHITE (East Hastings). On doit conclure qu'elle sera accordée bientôt.

M. BLAKE répond que lorsqu'il sera prêt à se prononcer sur ce sujet, il le fera en termes dont la précision n'échappera à personne. Présent en considération des raisons exceptionnelles pour lesquelles Riel et Lépine ont été amnistiés, le gouvernement ne croit pas devoir accepter la proposition qui est soumise et s'opposer à la motion de l'hon. député de Victoria.

M. JOHN A. dit que Riel, Lépine et O'Donoghue sont également coupables d'avoir pris les armes contre le gouvernement de St. Jean. Riel a été mis hors la loi pour meurtre et on n'a point obtenu de preuves suffisantes pour prouver la même sentence contre O'Donoghue. Deux de ces hommes ont été trouvés coupables de meurtre, tandis que O'Donoghue n'a pas même été accusé de ce crime. Alors pour que O'Donoghue ne soit pas traité comme les deux autres. Le ministre de la Justice s'est efforcé à prouver que O'Donoghue avait pris part à l'invasion des Irlandais, mais la résolution ne demande point qu'il soit pardonné pour cette offense ; elle demande seulement qu'il soit placé dans la même position que ceux qui ont été accusés de la même offense et qui ont été accusés d'invasion. C'est une accusation à cause de laquelle beaucoup de mécontentement parmi ceux qui sont de la même nationalité que O'Donoghue. Il ne croit pas que l'amnistie a été refusée parce qu'il est Irlandais, mais il croit que s'il était canadien, il n'aurait pas été excusé.

Il dit que la lettre d'O'Donoghue était pardonnable sous les circonstances.

Il prétend que la motion d'amnistie pas un vote de non-confiance et qu'elle est analogue à celle présentée par les hon. députés lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

M. MACKENZIE demande à l'hon. député pourquoi, lorsque l'occasion s'en est présentée, il n'a pas donné à O'Donoghue une part de l'argent du service secret qu'il a donné à Riel et Lépine. [Rires]

M. BOWELL dit que O'Donoghue n'est pas plus coupable que Riel et Lépine, il votera pour la motion.

M. YOUNG dit qu'il n'aurait jamais cru que l'opposition fût faite du capital politique sur une question comme celle qui occupe présentement la Chambre. C'est bien pour un homme qui a suscité une invasion contre la population de Manitoba, entreprendre pour enlever le pays au gouvernement du Canada que l'on demande une amnistie ! [Applaudissements]

S'il a une chose dont l'opposition se vante c'est des loyautés. Phon, député de Hastings a été la plus belle protestation de loyauté envers la couronne ; et, cependant on a parlé d'accorder une amnistie à un fauteur (approuvements). Il y a une différence entre la position de Riel et celle de Lépine ; ces derniers se sont opposés à l'entrée de M. McDougall, parce qu'ils étaient privés de certains droits et la conduite étouffée de l'ancien gouvernement les a justifiés jusqu'à un certain point (applaudissements). Naturellement ils s'opposaient à recevoir la loi de politiciens du Haut-Canada sans que le peuple vienne les admettre. Ils [Riel et Lépine] ont offert leurs services au gouvernement pour combattre l'invasion des Irlandais pendant qu'O'Donoghue tramait le complot avec ses complices. Nous, les membres de la loyale opposition, nous, les défenseurs par excellence de la Couronne Britannique, nous ne pouvons pas faire de la même manière l'amnistie de cet homme !

M. ST. JEAN se déclare le sincère ami des Irlandais catholiques de la Puissance mais convaincu que la motion est un piège dans ce sens qu'elle est proposée pour faire du capital politique, il ne peut l'approuver.

M. FARROW se prononce pour la motion.

Le vote est alors pris et la motion est rejetée sur la division suivante : Pour, 60—Contre, 105.

Une discussion s'engage sur l'opposition factieuse des membres de la gauche, et la chambre s'ajourne à 2-30 heures.

Ottawa, 13.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

M. BLAKE présente un bill concernant le grand sceau des provinces du Canada à l'exception d'Ontario.

M. LAVERGNE présente le rapport du comité chargé de faire une enquête au sujet des associations portées contre Phon. Juge Loranger.

Le rapport expose Phon, juge de ces accusations à l'exception de celles relatives à l'ordre secret et à l'altération des dossiers. Le rapport ajoute que ces deux accusations ne sont pas sérieuses.

Le bill pour établir une Cour de juridiction maritime dans la Province d'Ontario tel qu'amendé, est pris de nouveau en considération.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

M. CARTWRIGHT propose que la chambre se forme en comité des subsides.

M. GIBBS se lève pour faire quelques observations au sujet du dernier emprunt. Il dit que cet emprunt a été mal négocié et qu'il a entraîné une perte considérable pour le pays. La chambre et le pays doivent considérer si cet emprunt a été négocié de la manière la plus avantageuse. On a dit qu'il y avait eu des commissions et la conduite de l'hon. ministre des finances n'est point satisfaisante. Cet emprunt a causé une perte de £250,555 environ. Sans vouloir jeter du discrédit sur l'agent financier, il croit que les ministres des finances sont responsables de tout ce qui a été fait relativement à cet emprunt important. Il termine en proposant : "Que l'Orateur ne quitte point maintenant le fauteuil, mais qu'il résolve que dans l'opinion de cette chambre, le dernier emprunt contracté par le ministre des finances sur le marché de Londres, a été négocié d'une manière qui ne peut être que préjudiciable aux intérêts du pays."

(A continuer.)

Telegraphie Generale.

Londres, 17.

Il y a en près de 50 à 60,000 personnes qui ont pris part à la démonstration Tichborne hier. Le chef M. Morgan, s'est rendu seul à la Chambre des Communes, et a écrit au secrétaire de l'État qu'il a répondu qu'il recevrait la députation demain, et que s'il était donné de bonnes raisons, il proposerait que M. DeMorgan fût entendu à la barre de la Chambre. La foule s'est retirée paisiblement.

Un dépêche d'Italie la nouvelle qu'il y a eu un mouvement hostile à la population à propos de la politique commerciale et étrangère du gouvernement. L'émigration est un mouvement hostile à la population plus intimement que la Russie et l'Italie ; les marchands italiens redoutent fort la concurrence de la Russie sur la Méditerranée.

Une dépêche de Constantinople mande que la nomination du Col. Valentine Baker au commandement d'une brigade turque, vient d'être considérée par la recommandation de Ridd Pacha qui déclare que l'armée turque n'a pas besoin d'officiers européens.

Une dépêche de Vienne mande que le comte Andrássy n'a plus d'espoir dans la paix, mais qu'il compte que les hostilités seront de courte durée.

Il paraît qu'à la rupture des hostilités, tous les sujets russes en Turquie seront classés.

Le Czar part immédiatement pour l'armée ; il passera les troupes au revue, mais ne prendra pas part à la campagne.

Les mesures que la Porte va prendre pour avoir Nisch, vont être le signal des hostilités entre la Turquie et le Monténégro. Berlin, 17.

200,000 soldats allemands dans la Russie méridionale se disposent à émigrer au Brésil et autres parties de l'Amérique pour éviter la conscription militaire. Il y en a un qui a déjà commencé à émigrer.

Paris, 17.

Le président McMahon a chargé le ministre de la justice et des cultes d'informer l'évêque de Nevers qu'il désapprouve entièrement la lettre par laquelle le prélat demande l'intervention de la France en faveur du Pape et qu'il voit avec peine le clergé s'immiscer dans la politique intérieure et même étrangère du pays.

Washington, 17.

Le Grand Duc Alexis, le Grand Duc Nicolas et leur suite sont arrivés ici hier, et rendront visite demain au président.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré les critiques sans nombre qui assaillent le malheureux mortel qui ose livrer à la publicité une œuvre littéraire, je me suis décidé à mettre en un volume, les lettres qu'un jeune canadien, pendant trois ans au service de l'armée pontificale, a écrites à sa famille. J'y ajoutai quelques notes que des Zouaves de mes amis ont bien voulu me passer afin de rendre intéressant le récit tout à fait historique de la vie des enfants du Canada en Italie.

J'ose espérer que le public voudra bien encourager l'œuvre que j'entreprends, et que tous les soldats de l'Ilustre Pie IX, ainsi que les nombreux amis de la sainte cause, se feront un plaisir d'avoir en leur possession, un souvenir aussi vivant de nos Zouaves canadiens.

Le prix du volume est de 75 centimes. Comme je n'en ferais imprimer qu'un nombre limité aux souscriptions que j'aurais reçues, je prie les personnes qui désirent y souscrire, de le faire immédiatement. Mon livre sera intitulé : "Lettres d'un jeune canadien à sa famille" et paraîtra au commencement du mois de mai.

Dans l'espérance que vous voudrez bien insérer la présente dans les colonnes de votre journal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur, Votre Obedt. Ser., J. FERD. MORISSEAU.

St. Roch de Québec, 16 avril 1877.

FASIS DIVERS.

ERRATA.—Le *Canadien* d'hier soir a nonché que le concert de la Société St. Jean Baptiste, sections Notre-Dame et St. Jean, allait être donné sous la direction de Son Excellence le Lt. Gouverneur de la province.

C'est une erreur, et nous devons la rectifier en justice pour M. Lavigne.

PERSONNEL.—Nous apprenons que M. Grice Tétu va quitter Québec ces jours-ci pour aller prendre la surintendance de l'assurance *Stadacona* à Montréal.

Nous remercions beaucoup que M. Tétu laisse Québec. C'est un homme d'entreprise et d'affaires, très actif et expérimenté.

Nous n'avons qu'à féliciter l'Assurance *Stadacona* d'avoir un homme comme M. Tétu qui va lui consacrer tout son temps, son énergie et son expérience.

Nous apprenons que M. Tétu nous quittera le 28 du courant.

INSTITUT-CANADIEN.—Jeudi, le 19, à 8 h. p. m., M. P. J. Jolicoeur donnera à l'Institut Canadien une conférence ayant pour titre : *Les Frères des Ecoles Chrétiennes*.

Le public est admis sans cartes.

QUARANTAINE.—Le Dr. Montizambert et tout le personnel des employés de la Quarantaine, partiront vendredi matin à bord du vapeur *Montmagny*.

Les bureaux de la Quarantaine seront ouverts le 29.

GRAND PROJET.—Nous apprenons que l'on se dispose à donner la *Parle du Diable*, de Félicien David, durant l'Exposition provinciale à Québec, en septembre.</

NOUVEAUTÉS !!

Le soussigné a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une des plus grandes importations de CHAPEAUX DE SATIN ET DE FEUTRE, qui n'a jamais été faite en cette ville.

75 Douzaines de Chapeaux de Satin,
500 Douz. de Chapeaux de Feutre,
Et 50 douzaines de Chapeaux de Feutre de
toutes couleurs pour les enfants de la
Première Communion.

de première qualité et des dernières modes, venant des meilleures manufactures Anglaises, Françaises et Américaines.

Ces achats considérables ayant été faits AU COMPTANT à des CONDITIONS TELLEMENT AVANTAGEUSES, cela lui permet de vendre ces chapeaux à DES PRIX EXTREMEMENT REDUITS

MARCHANDISES SECHES.

Tout acheteur pourra se convaincre lui-même de la modicité des prix en faisant une visite au magasin du soussigné, où il trouvera toujours un grand assortiment de Soies Noires, tels que Gros Grain, Gros de Suez, Glacé, etc., etc., et les couleurs les plus nouvelles. Une grande variété d'Étoiles à Robes, Étoiles Noires de tout genre telles que Alpaca, Coubourg, Merinos Barabara, Balmoral, Paramata tout laine et laine et soie, Draps Noirs, Serges et Étoiles de Couleurs pour Habits de Messieurs, Tweeds Anglais, Canadian, etc., etc., et une grande quantité d'autres articles trop long à énumérer.

AUSSI. - Plusieurs mille piastres de Marchandises Sèches, légèrement endommagées à une REDUCTION EXTRAORDINAIRE.

LE DÉPARTEMENT DES HAUTS FAITES

ne le cède à aucun autre du genre à Québec. Tous les ouvrages exécutés dans la maison sont garantis. Un tailleur accompagné d'un grand nombre d'ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

Z. PAQUET,

No. 209, rue St. Joseph, St. Roch, vis-à-vis le Couvent.

500 Douzaines de Chapeaux de Paille

POUR FEMMES ET ENFANTS.

5 CTS. LA PIÈCE.

LA BALANCE DE L'IMMENSE

FONDS DE BANQUEROUTE

DE LA FAILLITE DE

L. N. HENNAULT,

SERA VENDUE D'ICI AU

1er MAI prochain,

A UNE REDUCTION DE

10 A 40 PAR CENT.

Nous ne donnons pas de détails sur nos prix, mais une visite est sollicitée.

au même Magasin, Bloc Brunet, No. 137, Rue St. Joseph, St. Roch.

A un seul Prix pour Argent Comptant seulement.

F. SIMARD,

Québec, 17 mars 1877.

Changement de Domicile

Le Sieur A. BRASSARD, Professeur de Botanique et de Droit, a été transféré, au lieu de son ancien domicile, de la rue St. Joseph, No. 243, près du Marché Jacques-Cartier, St. Roch.

Il se fait un devoir de prévenir ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il attend pour la première fois, un assortiment complet de Médecines spéciales, françaises, le tout de premier choix et recommandé par les plus célèbres médecins de France et de la capitale, ainsi que des plantes médicinales les plus recherchées et les plus précieuses en botanique. Le tout à des prix modérés.

P. S. - Remède infallible pour la guérison prompte des Maux de Tête, Migraine et Névralgie. Prix des 2 paquets, 2 cts.

Remède infallible pour l'expulsion du ver solitaire (ténia), etc., etc.

Québec, 14 avril 1877. - J. M.

AVIS.

Je, soussigné, ayant été nommé curateur de la succession de feu Jos. Eugène Hamel, marchand, de St. Thomas, donne avis par le présent à tous ceux qui ont ou ont eu des créances ou des dettes envers le défunt, de se présenter au premier de mai prochain, et tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de bien vouloir les présenter dans le même délai, soit au soussigné ou à Frs. Kiron, marchand de fleur, de Québec.

St. Thomas, 12 avril 1877.

13 avril 1877.

JEAN HAMEL.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

13 avril 1877.

Annonces Nouvelles.

TREASURE DE L'ABBAYE,

(Suite de PATIRA.)

1 Volume..... 75 Cents.

A vendre au bureau de L'Événement.

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

8 avril 1877

Vente de la Saison.

Aménagement de Première Classe

Les manufacturiers de Boston New York et d'Ontario en lutte avec ceux de Québec.

Grande Vente sans Rés rve

LENDI, le 23, MARDI, le 24 et MER-

CREDI, le 25, au magasin d'

ELLISON & CIE, rue la Fabrique

En conséquence de la stagnation des affaires aux États-Unis et au Canada, nous avons reçu instruction de vendre au plus haut enchère un assortiment considérable d'ameublement de maison de première classe en noyer noir, consistant en :

Magnifique aménagement de chambre à coucher avec dessein en marbre et fini au poli français et à Philie Bureau, Glaces, Lave-mains encastrés, Douze aménagements de Salle et de Salon, et 15 nouveaux, recouverts en brocart de soie, en damas, en Repp et en crin. Chaises berçantes et autres, Sofas, canapés, Étagères, Bibliothèques, Garderobes, Sideboards (sablés à l'huile), de Centre, à Cartes et de Côté. Aménagement rustique de chambre à coucher de Boston. Chaises en canne pour Salle à dîner et Salle pour enfants, de bureau et tout autre, Bureau avec glace, Commode, Matelas en crin, Bâtières pour Chapeaux et Serviettes à grands plis. Avant pour le compte d'un succès de la famille, Tapie supérieur en Brussels et de fillette, en Laine et en Coton, Pédale, Bidoux en crin et en Laine, Couverts, Traps de lits en toile et en coton, Nappes, Serviettes, Table à dîner, Aménagement de Chambre à Coucher, Lits de Plumes, Chaises en Canne, Tapis en Tapiesserie et en Laine, Fauteuils, Service à Dîner, etc., etc.

Nous avons reçu instruction de MM. P. A. Hudon & Cie de vendre à l'encan, le 19 avril, à leur résidence, rue Notre-Dame des Anges, en face du Marché St. Roch, tous les meubles ci-haut désignés et une grande quantité d'autres effets ; le tout vendu sans réserve.

La vente à 14 heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE, En venteurs.

Québec, 17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.

17 avril 1877.</

